



Massérac, le 20Aout 2019

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les élu(e)s municipaux,

Depuis 10 mois un mouvement citoyen a été lancé pour dénoncer le danger que présentent les pesticides pour la santé humaine et pour la biodiversité. Un rassemblement pacifique est organisé chaque premier vendredi du mois dans des centaines de communes, réunissant des dizaines de milliers de personnes. Sur le territoire du SIAEP de Guémené-Penfao, le « Collectif sans Pesticides » a relayé ce mouvement chaque premier vendredi sur l'une des communes du SIAEP, Guémené-Penfao, Derval, Avessec, Massérac, Marsac, Conquereuil, Saint Nicolas de Redon. Le 6 septembre prochain, nous organiserons notre 10ème rassemblement à Pierric.

L'appel des Coquelicots dénonce un système devenu fou qui a choisi la fuite en avant : « Les pesticides sont des poisons qui détruisent tout ce qui est vivant. Ils provoquent des cancers, des maladies de Parkinson, des troubles psychomoteurs chez les enfants, des infertilités, des malformations à la naissance. Le tiers des oiseaux a disparu en quinze ans; la moitié des papillons en vingt ans; les abeilles et les pollinisateurs meurent par milliards; les fleurs sauvages deviennent rares. »

Pourtant face à l'inertie des pouvoirs publics que ce soient pour répondre au problème crucial et vital du réchauffement climatique ou aux conséquences dramatiques des pollutions chimiques, des élus commencent à prendre des décisions courageuses pour protéger leurs concitoyens.

Ainsi le maire de Boussières, une commune d'un millier d'habitants dans le Doubs a pris un arrêté municipal interdisant « L'utilisation de tout produit contenant du glyphosate » sur l'ensemble du territoire communal. « L'État n'a pas le courage de prendre ses responsabilités, explique Bertrand Astric, le maire de Boussières.

J'estime, moi, que j'ai la responsabilité de prendre des mesures pour veiller à la bonne santé de mes administrés.»

La commune de Langouët, en Ille-et-Vilaine, a pris le 18 mai un arrêté interdisant l'utilisation de pesticides à moins de 150 mètres des habitations ou locaux professionnels. L'arrêté précise que « *le maire a le devoir et la responsabilité de prendre au titre de son pouvoir de police toutes mesures de nature à prévenir et à faire cesser toutes pollutions sur le territoire de sa commune, et particulièrement celles de nature à mettre en danger la santé humaine* ».

Plusieurs communes comme Château-Thierry (Aisne) ou Ruelle-sur-Touvre (Charente) ont demandé l'interdiction des épandages aériens à 200 mètres des habitations pour l'une et à 60 mètres pour l'autre.

De très nombreuses villes de toutes tailles ont signé l'appel « Nous Voulons des Coquelicots » : Paris, Toulouse, Villeurbanne, Nantes, Chateaubriant, La Chapelle sur Erdre...

La situation de l'eau potable distribuée par le SIAEP de Guémené est très critique. Les dernières analyses réalisées indiquent que les quantités de ESA-Métolachlore dépassent sont 2 fois et demi supérieures aux limites de qualité. L'ARS qualifie toujours l'eau distribuée comme étant « non-conforme aux limites de qualité ».

C'est pourquoi, le « Collectif sans Pesticides » interpelle les élus locaux pour leur demander d'agir concrètement. Il n'est plus temps de se cacher derrière les atermoiements répétés des décideurs politiques soumis aux lobbies de l'agro-industrie. Nous citoyens et élus locaux avons le devoir d'agir ensemble contre ce système devenu fou. Comme le montre les exemples cités plus haut, les élus locaux peuvent agir, de la signature de l'appel des coquelicots à la mise en place par les municipalités de zones de protection sans pesticides. Nous attendons des réponses claires et des propositions d'actions.

Cordialement

Le collectif sans pesticides

Courrier adressé à tous les élus municipaux des communes du SIAEP de Guémené.

Association Collectif sans pesticides

<https://www.collectifsanspesticides.fr/>

<https://www.facebook.com/collectifsanspesticides>

<https://twitter.com/CollectifSans>